

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 01.07.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 1 / 12

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Coltogum® Strong Power - Hard Fix weiss**  
**UFI: EUA4-YX0D-F102-6EM8**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Matière d'étanchéité

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** Allchemet AG  
Werkstrasse 4  
6020 Emmenbrücke / SUISSE  
Téléphone +41 (0) 848 00 00 88  
Site internet [www.allchemet.ch](http://www.allchemet.ch)  
E-mail [info@allchemet.ch](mailto:info@allchemet.ch)

#### Secteur informatif

**Informations techniques** Technik +41 (0)41 209 65 00 / [info@allchemet.ch](mailto:info@allchemet.ch)

**Fiche de Données de Sécurité** [sdb@chemiebuero.de](mailto:sdb@chemiebuero.de)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Organe consultatif** 145 (24h) oder +41 44 251 51 51 (24h)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

**Pictogrammes de danger** Aucun

**Mention d'avertissement** Aucun

**Mentions de danger** Aucun

**Conseils de prudence** Aucun

**Caractéristique particulière** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.  
Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

**Autres dangers** Pas de dangers particuliers connus.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 01.07.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 2 / 12

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1,5 - <2	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
	CAS: 108-65-6, EINECS/ELINCS: 203-603-9, EU-INDEX: 607-195-00-7, Reg-No.: 01-2119475791-29-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - STOT SE 3: H336

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander l'avis d'un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
oxyde de carbone (CO)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 01.07.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 3 / 12

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.  
Absorber les résidus avec un produit liant les liquides (p. ex. sable, sciure, liant universel, diatomite).  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Stocker au frais. Stocker au sec.  
Température de stockage recommandée: 5-25 °C.  
Protéger du gel.

Classe de stockage 10

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 01.07.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 4 / 12

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédant une valeur limite d'exposition (CH)**

Substance
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
CAS: 108-65-6, EINECS/ELINCS: 203-603-9, EU-INDEX: 607-195-00-7, Reg-No.: 01-2119475791-29-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 275 mg/m <sup>3</sup> , SS:C
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 50 ppm, 275 mg/m <sup>3</sup>

**DNEL**

Substance
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 550 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 796 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 275 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 33 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme, 500 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 33 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 320 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 36 mg/kg bw/day

**PNEC**

Substance
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l
Sol, 0,29 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 0,329 mg/kg
Sédiment (Eau douce), 3,29 mg/kg
Eau de mer, 0,064 mg/L
Eau douce, 0,635 mg/l

**8.2 Contrôles de l'exposition****Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.  
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

**Protection des yeux**

lunettes de protection (EN 166:2001)

**Protection des mains**

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.  
>0,7 mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

**Protection corporelle**

vêtement de protection léger

**Divers**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.

**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.  
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

**Risques thermiques**

Non déterminé

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 01.07.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 5 / 12

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	blanc
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	8,7
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	100
Point d'éclair [°C]	>60
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm³]	1,33 - 1,36 (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	complètement miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

### 9.2 Autres informations

Aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 01.07.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 6 / 12

### 10.5 Matières incompatibles

Non déterminé

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 01.07.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 7 / 12

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité orale aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg

**Toxicité dermale aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
LC0, inhalatoire, rat, > 4345 ppm (6 h)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
œil, lapin, OECD 405, non irritant

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
dermique, lapin, OECD 404, non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
inhalatoire, un effet néfaste observé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
NOAEL, dermique, lapin, 2675 mg/kg bw/day (subchronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day (subacute), aucun effet nocif observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 1650 mg/m <sup>3</sup> (subacute), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 01.07.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 8 / 12

**Mutagénèse** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
in vitro, négatif

**Toxicité sur la reproduction** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day (subacute), OECD 422, aucun effet nocif observé, Effect on fertility,
NOAEC, inhalatoire, rat, 22464 mg/m <sup>3</sup> , OECD 414, aucun effet nocif observé, Effects on developmental toxicity,
NOAEC, inhalatoire, rat, 5400 mg/m <sup>3</sup> (subchronic), aucun effet nocif observé, Effect on fertility,

**Cancérogénèse** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
NOAEC, inhalatoire, rat, 11058 mg/m <sup>3</sup> (chronic), OECD 453, aucun effet nocif observé

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Remarques générales**

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

**Autres informations** Aucun

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 134 mg/l (OECD 203)
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum, > 1000 mg/l (OECD 201)
EC50, (48h), Daphnia magna, > 500 mg/l
NOEC, (21d), Daphnia magna, ≥ 100 mg/l (OECD 202)
NOEC, Oryzias latipes, 47,5 mg/l (14 d) (OECD 204)
EC10, Bacteria, > 1000 mg/l (0,5 h) (ISO 8192)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** Non déterminé

**Comportement dans les stations d'épuration** Non déterminé

**Biodégradabilité** Non déterminé

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé



Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 01.07.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 9 / 12

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Non applicable

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

##### Produit

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

##### Catalogue européen des déchets (recommandé)

080410

##### Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.  
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

##### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102  
150104

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 01.07.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 10 / 12

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non déterminé

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):** Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols

- VeVa Code 080410

- VOC-part [%] 1,8 % (24 g/L)

**Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):** Non applicable

- Observer les restrictions d'emploi Non applicable

- VOC (2010/75/CE) 1,8 %

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 01.07.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 11 / 12

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable

**SECTION 16: Autres informations****16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

**16.2 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 EL50 = Median effective loading  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
 EmS = Emergency Schedules  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 IVIS = In vitro irritation score  
 LC50 = Lethal concentration, 50%  
 LD50 = Median lethal dose  
 LC0 = lethal concentration, 0%  
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
 LL50 = Median lethal loading  
 LQ = Limited Quantities  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC = No Observed Effect Concentration  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 STP = Sewage Treatment Plant  
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

**16.3 Autres informations**

Méthode de classification

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 01.07.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 12 / 12

**Positions modifiées**

SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 7 ajouté: Stocker au frais. Stocker au sec.

SECTION 7 ajouté: Protéger du gel.

SECTION 7 ajouté: Température de stockage recommandée: 5-25 °C.

SECTION 8 ajouté: En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

SECTION 8 ajouté: En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

SECTION 8 ajouté: Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

SECTION 9 ajouté: liquide

SECTION 9 supprimé: pâteux

SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Copyright: Chemiebüro®